

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV – extrait)

Conditions d’admission :

Pour pouvoir pénétrer, vous installer et séjourner dans le camping, vous devez y avoir été autorisé par la direction du village ou son représentant. Il a l’obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre des lieux, ainsi qu’au respect du règlement intérieur. Le fait de séjourner dans le camping implique l’acceptation des dispositions du présent règlement et l’engagement de s’y conformer. Après acceptation de ces conditions, un contrat de location est établi et signé pour chaque séjour réservé, que ce soit dans une unité locative (chalet, MH ou lodge) ou sur un emplacement nu. Ce contrat est nominatif et toute location ne peut être cédée ou sous-louée. Les mineurs ne sont pas acceptés seuls dans le camping.

La réservation ne devient effective qu’après réception de votre acompte de 30% (payable en 2 fois) et de la confirmation de la direction du village. Cette dernière fera l’objet d’un courrier ou d’un mail de notre part sous 8 jours.

Le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l’achat de prestations d’hébergement.

C’est la direction elle-même qui procède à l’attribution des emplacements et/ou des locatifs.

Concernant les locatifs (chalet/MH/lodge), le nombre d’occupants (bébé(s) inclus) ne doit pas dépasser la capacité maximale précisée sur la brochure en fonction du type d’hébergement. Une caution vous sera demandée d’un montant de 300 € pour le locatif. Celle-ci vous sera restituée à votre départ après l’état des lieux. Un seul véhicule est compris dans la location ou sur l’emplacement (sauf Mimosa, Mimosa Bleu, et Savoyard pour 7/8 personnes où le 2ème véhicule est prévu dans le tarif). Tout véhicule additionnel doit être stationné à l’entrée du camping et fera l’objet d’une tarification supplémentaire.

Le solde du séjour devra être versé 30 jours avant la date prévue d’arrivée, sans relance de notre part.

À défaut de règlement dans ce délai et/ou si le client n’occupe pas l’hébergement dans les 48 heures qui suivent la venue programmée, les sommes versées seront conservées et le camping se réserve le droit d’annuler votre réservation.

Le paiement du solde peut être échelonné en plusieurs versements tous les mois sans coût supplémentaire.

Différents modes de paiement sont possibles : ANCV, e-ANCV, carte bancaire, chèque bancaire, virement bancaire ou espèces.

Pour tout locatif réservé moins de 30 jours avant la date d’arrivée prévue, le montant total du séjour vous sera demandé à la réservation.

Quant aux emplacements de camping, le règlement de votre réservation est à effectuer au moment de votre arrivée. Une caution de 20 € est demandée pour le badge d’accès au site, celle-ci vous sera restituée lors de votre départ.

Si l’emplacement n’est pas occupé par le client dans les 48 h suivant la date prévue, le montant de l’acompte sera conservé et la réservation annulée.

Annulation séjour & Assurance annulation

Toute annulation doit nous être notifiée par écrit (mail ou courrier en recommandé). Les frais de dossier seront conservés dans tous les cas. Des frais d’annulation vous seront facturés selon le barème ci-dessous :

-Dès l’acceptation du séjour : 30 % du montant total.

-Moins de 30 jours avant l’arrivée : 100 % du montant total.

En cas d’annulation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte sera conservé par le camping.

En cas d’annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, le montant total du séjour sera exigible.

C’est pourquoi nous vous recommandons vivement de souscrire à l’assurance annulation.

ASSURANCE ANNULATION

Notre établissement propose une assurance annulation auprès de la compagnie MEETCH. Les conditions et détails des garanties sont précisés sur notre site web ou sur demande. Les frais d’assurance doivent être payés en intégralité au moment de la réservation. Toutefois, l’assurance peut être souscrite dans les 15 jours suivant la réservation. En cas d’annulation d’un séjour pour des raisons incombant au camping, à l’exception des cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des questions de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de la totalité des sommes versées.

ARRIVÉE TARDIVE

Tout retard dans la prise de la location doit nous être signalé par e-mail ou par téléphone 24 h avant l’heure d’arrivée prévue. Aucune déduction ne sera consentie au titre d’une arrivée tardive. La période initialement réservée sera facturée.

Taxe visiteur : Chaque visiteur doit s’acquitter d’un droit de visite (5.50 € comprenant l’accès aux piscines) et est tenu de porter le bracelet q

ACCUEIL : ARRIVÉES / DEPARTS

Les clients peuvent arriver à compter de 15 h pour les locatifs et de 13 h pour les emplacements.

La fermeture de notre réception est fixée à 19 h hors saison et à 20 h en juillet et août. Il est obligatoire de se présenter à la réception (ainsi que les éventuels visiteurs) avant de pouvoir procéder à l’installation. Nous tenons à préciser qu’il est strictement interdit de planter une tente à côté des locatifs (sauf emplacement spécial - voir directement avec la réception). Nous vous remercions de respecter les horaires d’ouverture de la réception et le règlement intérieur du site. Nous comptions sur vous pour en informer vos visiteurs afin qu’ils fassent de même.

Un livret d’accueil est mis à votre disposition dans votre locatif et à la réception en version papier, ainsi que sur notre drive en ligne au format numérique. On y retrouve d’autres informations telles que le programme des manifestations, les menus du restaurant et des plats à emporter, entre autres. Vous pourrez également trouver un inventaire du chalet que nous vous demandons de contrôler dans les 24 heures qui suivent votre arrivée. Dans ce laps de temps, vous êtes tenu de nous faire part, par écrit et avec signature, de tout manquement ou dysfonctionnement éventuel au bureau d’accueil. Nous prendrons en considération vos observations au moment de l’état des lieux de sortie. Toute dégradation ou ménage incomplet vous sera facturé. La vaisselle cassée doit impérativement être remplacée avant votre départ ou un montant sera déduit de votre caution selon le barème en vigueur (disponible à la réception et sur notre drive).

Départ avant 10h pour les locatifs et avant 12h pour les emplacements.

Nous vous recommandons de prendre rendez-vous le plus tôt possible à la réception pour votre check-out (entre 8h et 9h45 - dernier crêneau).

Le logement loué doit être rendu propre, vaisselle et réfrigérateur (dégivré), et les poubelles déposées à l’endroit prévu à cet effet dans l’enceinte extérieure.

Le lave-vaisselle doit être vidé et la vaisselle rangée. Merci de ne pas enlever les housses de couette lorsque vous quittez les locatifs qui en sont pourvus.

La caution ménage de 60 euros sera retenue si votre logement n’est pas parfaitement en ordre.

En cas de litige, la direction se réserve le droit de retourner la caution dans les 8 jours suivant votre départ afin d’évaluer les dommages subis par le camping.

Si le départ a lieu en dehors des heures d’ouverture de l’accueil, les chèques de caution vous seront retournés par courrier dans les 72 heures. Pas de possibilité de départ la nuit (entre 23h et 7h du matin).

Nous vous rappelons qu’en cas d’arrivée retardée ou de départ anticipé, le montant intégral du séjour est à régler, il n’y aura aucun remboursement. Il est impératif et indispensable dans tous les cas de nous prévenir au préalable.

PORT DU BRACELET

Il est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans le camping et pendant toute la durée du séjour de porter un bracelet, faute de quoi l’accès au site sera refusé. Ce système de bracelets est principalement utilisé pour empêcher les personnes extérieures de pénétrer dans le camping et pour assurer la sécurité des vacanciers.

BRUIT ET SILENCE

Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures du matin. Les occupants du camping sont priés de faire le moins de bruit possible et d’éviter les discussions animées qui risquent de déranger le voisinage. Les appareils audios doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portes et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être lâchés en liberté. Ils ne peuvent pas non plus être laissés sur le site du camping, même enfermés, en l’absence de leurs propriétaires qui en sont civilement responsables.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Votre animal est le bienvenu au camping (maximum 2 par emplacement). Nous vous rappelons que les chiens de première ou deuxième catégorie sont interdits. Il doit être identifiable, c’est-à-dire pucé ou tatoué. Aucun animal ne sera accepté s’il n’est pas à jour dès ses vaccins : le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Il doit être obligatoirement tenu en laisse. Sa présence dans les sanitaires, dans l’enceinte des piscines et les aires de jeux est formellement interdite. Les animaux sont acceptés au restaurant (laisse obligatoire).

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Sachez que chaque famille doit avoir une assurance responsabilité civile lorsqu’elle séjourne dans un camping et que ses propres biens doivent également être assurés contre le vol, l’incendie et les risques d’explosion. Une attestation de responsabilité civile doit être jointe à votre contrat : elle est délivrée gratuitement par votre compagnie d’assurance.

LES BARBECUES

La préfecture de l’Ardèche interdit l’utilisation de barbecues individuels sur le terrain du camping.

4 barbecues collectifs ont donc été aménagés dans une zone sécurisée située derrière la réception.

LES PISCINES

Il n’est pas permis de réserver des transats avec vos serviettes ou d’autres moyens, si vous ne restez pas à la piscine. Nous nous donnons le droit de retirer des chaises longues les draps de bain non utilisés après un certain temps.

Obligations : Port du slip de bain, prise d’une douche et d’un bain de pieds.

Interdictions :

-Port du bermuda/caleçon/monokini/burkini

-Huile solaire (crème tolérée)

-Port de chaussures (les laisser à l’entrée)

-Parasols dans l’enceinte des piscines (poussettes acceptées)

-Pas de jouet, bateau, ballon, palmes, pelle, seau, pistolet à eau, etc.

-Ne pas manger, boire, fumer, cracher ou mâcher du chewing-gum.

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants (qui ne savent pas nager uniquement).

S’agissant d’une piscine privée ouverte au public, l’ARS nous impose les mêmes règles que pour les piscines municipales.

RESPONSABILITE

Le camping ne peut être jugé responsable de tout vol, perte, dommage ou incident de quelque nature que ce soit pendant ou à la suite d’un séjour. Il est demandé à chacun de ne pas laisser d’objets de valeur en vue et de prendre toutes les dispositions pour éviter la tentation du vol et toutes les mesures de sécurité pour empêcher tout incident.

Des décisions ponctuelles peuvent être prises par la direction suite à panne ou mise hors services de certains équipements ou par nécessité pour respecter les normes de sécurité et assurer la protection des clients.

Les aires de jeux

Elles sont réservées aux enfants du camping qui doivent être surveillés en permanence par leurs parents. Merci de respecter les tranches d’âge indiquées sur les panneaux pour chacune d’elles. Accès interdit après 23h.

DROIT A L’IMAGE

Vous autorisez gracieusement le camping Bois Simonet à utiliser les photos et vidéos de vous et de tous les participants à votre séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier pour les besoins de communication du camping Bois Simonet (brochure et sites internet du camping). Dans le cas contraire, merci de remplir l’encart ci-dessous :

Je soussigné n’autorise pas le camping, à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants au séjour, dans le camping Bois Simonet, pour ses besoins publicitaires, ou sur quelques supports que ce soit (papier, internet, audio, ... etc.).

TAXE D’ECO-PARTICIPATION

Cette « écotaxe » contribue aux redevances dont le camping doit s’acquitter (ordures ménagères, traitement des eaux usées, etc.). Elle est à régler avec les taxes de séjour.

DIVERS

Aucun aménagement ne peut être réalisé sur les emplacements sans avoir obtenu au préalable l’autorisation de la direction.

Toute consommation de substances illicites est strictement interdite dans l’enceinte de notre établissement.